

221C0642
FR0000038804-FS0215

26 mars 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

<p style="text-align: center;">SOFIBUS PATRIMOINE (Euronext Paris)</p>
--

Par courrier reçu le 26 mars 2021, la société anonyme Segro France¹ (20 rue Brunel, 75017 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 25 mars 2021, le seuil de 95% des droits de vote de la société SOFIBUS PATRIMOINE et détenir 731 205 actions SOFIBUS PATRIMOINE représentant autant de droits de vote, soit 96,18% du capital et 95,13% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SOFIBUS PATRIMOINE dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société Segro France³.

¹ Contrôlée par la société Segro Plc.

² Sur la base d'un capital composé de 760 259 actions représentant 768 635 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment D&I 221C0580 du 17 mars 2021.